ARNAQUE À LA PETITE ANNONCE SUR PARUVENDU - L'USURPATION DU LOGO DE L'ADC FRANCE !

Categories: Actualités ADC FRANCE, Banques & organismes de crédit, Commande, livraison, Commerce : litige lié à la vente
Tags: Actualités, Enquête, Scandale

Nous avons reçu un témoignage sur une arnaque réalisée avec une vente proposée par un consommateur. Nous le publions ci-dessous. La cerise sur le gâteau ? Les gros malins ont volé notre logo et envoyé un mail pour faire croire qu'ils avaient récupéré les fonds !!!

Bien évidemment, JAMAIS L'ADC France ne proposera la récupération de fonds dérobés !!!

Le déroulement de l'arnaque

J'avais mis en vente sur ParuVendu plusieurs objets dont un tourne-disque années 50 et une poupée ancienne. Une acheteuse se dit intéressée (une certaine Mme Da Silva) et accepte mon prix total de 290 Euros.

Elle dit qu'elle fait le paiement sur le site ParuVendu;

je reçois ensuite un SMS de ParuVendu qui m'annonce qu'ils ont reçu la somme avec un lien sur lequel cliquer (https:// urlz.fr/qlSZ);

je clique sur ce lien et je donne ainsi que demandé mes coordonnées carte bancaire et Iban puis je suis guidée et clique sur mon application Banque populaire pour accepter le virement que je crois rentrer sur mon compte n'ayant jamais pratiqué de paiement par ce site ParuVendu.

Un autre SMS m'indique que suite à un souci technique la transaction n'a pu avoir lieu et qu'on me rappellera demain.

Saisie d'un doute j'appelle ParuVendu qui me confirme qu'il n'y a aucune transaction sur mon compte, qu'ils ne fonctionnent jamais par SMS et que je dois faire opposition de suite à ma CB. Ce que je fais immédiatement.

Cependant ils ont eu le temps de prélever ces 290 euros sur ma CB et évidemment la banque a refusé de me rembourser puisque c'est moi qui ai accepté le paiement.

J'ai envoyé ensuite un SMS à la fausse acheteuse pour dire que j'avais fait opposition à ma CB et elle a menacé de porter plainte à la gendarmerie pour escroquerie, disant que la somme était déjà prélevée sur son compte.

Un comble! Ensuite le lendemain j'ai reçu un mail copiant votre logo avec une fausse adresse mail, courriel que je vous ai transféré me demandant la copie de ma CIN ainsi que mon RIB afin d'être remboursée.

L'usurpation de notre logo !

Nous publions le mail envoyé :

"envoyé : *.....*
de : *"S.consommateur France" <sconsommateurfrance@gmail.com>*
à : *.....*
objet : *Restitution des fonds*

Bonjour,

Nous vous informons que nous avons pu bloquer les fonds prélevés sur votre compte bancaires suite à l'arnaque que vous avez subi sur ParuVendu ,de ce fait nous vous prions de bien vouloir confirmer votre identité afin de pouvoir vous retourner les fonds sur votre RIB dans les prochaines 24 heures.
- Veuillez transmettre votre pièce d'identité en recto verso bien lisible en couleur et les 4 bordures visibles .
- votre RIB aussi.

En attente de vous lire le plus rapidement possible .
Le Service des Consommateurs France
Merci "

Bien évidemment le nom du signataire est bidon. Il est même ridicule....

Il est bien sur impossible d'identifier qui agît réellement dans l'ombre ! Les recherches sur l'adresse mail ne donnent pas de résultat.

Pour rappel, nous ne pouvons JAMAIS récupérer des fonds volés.

Nos conseils :

Vous trouverez nos conseils pour tenter de récupérer réellement vos fonds :

Vous pouvez essayer plusieurs choses :

* Vérifier si le contrat de votre carte bancaire ne couvre pas ce "risque"

* Demander à votre banque l'application d'un charge back. Nous vous mettons un lien qui vous explique le fonctionnement

https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/chargeback-retrofacturatiuon-mode-demploi/

* Contacter paruvendu pour leur demander s'ils ont une assurance qui couvre ce genre de situation.

Conclusion

Internet est devenu un piège où les escrocs sont de plus en plus nombreux. Nous avons publié un article sur notre visite la place aux voleurs qui a été publiée dans le numéro 166 de notre revue trimestrielle :

La place aux voleurs !